

# Le Plan d'Investissement Programmé (P.I.P)

## Définition

Le Plan d'Investissement Programmé est une stratégie de placement basée sur une épargne constante et régulière. Il se réalise à l'aide de Sicav ou FCP et permet d'estomper, voire de supprimer sur la durée, les aléas liés aux marchés financiers. C'est la meilleure méthode pour investir en bourse sans prendre de risque.

## ✓ Pourquoi mettre en place un PIP ?

Epargner de manière régulière, c'est donner vie à ses projets : constituer un matelas de sécurité, anticiper le financement des études des enfants, réaliser un achat immobilier, préparer sa retraite, ... Plus tôt vous y pensez, moins l'effort d'épargne est important et plus le capital final sera élevé.

## ✓ Quel est son fonctionnement ?

Le principe est simple : vous souscrivez un Plan d'Investissement Programmé pour verser régulièrement (chaque mois ou chaque trimestre par exemple) un montant toujours identique sur un ou plusieurs supports accessibles dans votre contrat d'assurance vie par exemple : SICAV et FCP. Lorsque les marchés financiers montent, vous achetez moins de parts. Lorsque les marchés baissent, vous obtenez plus de parts puisque le prix de revient est moins élevé. Sur la durée, le PIP va donc vous permettre d'avoir un cours moyen d'achat qui se situera entre les plus hauts et les plus bas.

## ✓ Quels sont ses atouts ?

### ▶ Une optimisation financière

En optant pour un investissement régulier sur des Unités de Compte :

- ◆ Vous obtenez un **prix d'achat moyen** qui permet de lisser les à-coups des marchés financiers,
- ◆ Vous êtes **libéré de tout souci de gestion** puisque le processus est automatique, dès lors que vous avez défini les modalités de versement : montant, périodicité et support(s),
- ◆ Vous constituez un capital dans des conditions de **relative sécurité** avec des perspectives gagnantes à long terme.

### ▶ Simplicité et flexibilité

Sur simple demande, il est possible de modifier ou d'interrompre :

- ◆ les montants versés,
- ◆ la périodicité des prélèvements,
- ◆ le(s) support(s) d'investissement,

**Attention** : pour bénéficier de tous les avantages de la méthode PIP, il est très important de maintenir les trois variables ci-dessus pendant plusieurs années. Seul le changement de support, de préférence avec l'aide d'un professionnel, pourra s'envisager pour coller à l'actualité financière.

## ✓ A qui s'adresse-t-il ?

A tous les épargnants qui disposent d'un horizon de plusieurs années avant la réalisation de leur projet.

Bien qu'il ne soit pas possible de déterminer une durée, on peut estimer que le PIP va supprimer le risque de perte en capital au bout de 4 à 5 ans alors que l'investisseur unique devra peut-être attendre 6 à 8 ans pour être certain de récupérer son capital en cas d'achat au plus haut (cf. 2000 / 2008).

## ✓ A noter

- La constitution d'un capital à l'aide d'une épargne régulière peut être librement répartie entre plusieurs supports dont le Fonds en Euros du contrat. Ex: 50% FCP X et 50% Fonds Garanti.
- Un PIP peut être également mis en place à partir d'un capital initialement investi sur le Fonds Garanti. Au lieu d'une épargne régulière, le PIP est alors basé sur des arbitrages programmés, selon les mêmes principes d'investissement "homéopathique" : fréquents, identiques et réguliers.
- Le PIP ne fait l'objet d'aucun frais particulier. Seuls les frais habituels s'appliquent : entrée ou souscription ou arbitrage.
- Les deux méthodes, épargne ou arbitrages, offrent le même rendement brut si l'on ne tient pas compte des intérêts du Fonds en Euros dans le cas des arbitrages programmés.